

Transport Routier de Voyageurs, des mesures complémentaires en faveur des activités de tourisme par autocars...



Des mesures complémentaires en faveur des activités de tourisme par autocars...

Jean-Baptiste Djebbari, Secrétaire d'Etat chargé des Transports et Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères confirment que les autocaristes de tourisme sont éligibles aux mesures du Plan Tourisme présenté le 14 mai dernier

Le 29 mai, les organisations professionnelles d'employeurs représentatives du secteur du transport routier de voyageurs, l'OTRE et la FNTV, ont été reçues au secrétariat d'Etat chargé des transports. Lors de cet entretien, les professionnels ont reçu la confirmation de l'éligibilité des autocaristes de tourisme à l'ensemble des mesures du plan Tourisme. Ces entreprises bénéficieront ainsi notamment du maintien de l'activité partielle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui jusqu'à la fin du mois de septembre 2020

L'OTRE est soulagée d'avoir obtenu gain de cause sur plusieurs points qu'elle réclamait avec insistance depuis l'annonce du plan de relance "tourisme". Ceux-ci constituent des avancées importantes pour permettre aux entreprises de se redresser dans un contexte toujours aussi incertain :

Le Maintien du chômage partiel, dans les mêmes conditions que lors du confinement, jusqu'à fin septembre 2020 est acquis. Au-delà, l'activité partielle restera ouverte aux entreprises dans des conditions qui seront le cas échéant revues,

L'accès au fond de solidarité est élargi aux entreprises de plus grande taille, celles qui ont jusqu'à 20 salariés et jusqu'à 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'aide à laquelle il pourra donner droit sera augmentée jusqu'à 10 000 €.

Les premières mesures précédemment annoncées sont confirmées et complétées :

L'exonération des charges pour les mois de Mars à Juin, auquel s'ajoutera un crédit de cotisation égal à 20 % des salaires versés sur cette période,

Le remboursement trimestriel de la TICPE est opérationnel.

A l'exception du dernier point de portée générale, ces mesures sont applicables au transport routier de voyageurs sur le seul périmètre de l'activité tourisme

Par ailleurs, l'Etat s'est engagé hier à ce que notre secteur bénéficie de la prolongation des reports des échéances bancaires de 6 à 12 mois. Le ministère de l'Economie n'ayant pas terminé ses négociations avec le secteur bancaire, le ministère des transports s'est engagé auprès de nous à faire aboutir cette négociation dans les prochains jours pour assurer l'accompagnement des entreprises aussi bien dans leurs demandes de prêt que de report de crédits. Il s'agit bien là que soit appliqué aux entreprises de notre secteur la possibilité

de reporter automatiquement les échéances de prêts de 6 à 12 mois.

L'OTRE va continuer son travail de concertation avec le Gouvernement pour que ces mesures soient appliquées également aux activités VTC Grande Remise détentrice du label France Limousine.

Elle entend aussi que soit rapidement assouplie voire levée les mesures de distanciation dans les véhicules, à l'instar des transports aériens et possiblement prochainement des transports ferroviaires.

[Télécharger le Communiqué de Presse officiel](#)